



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 89768

## Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les conclusions des états généraux de l'enfance fragilisée qui ont été présentées le 16 juin 2010. Lancés le 16 février 2010, les états généraux ont permis aux plus éminents spécialistes de l'enfance fragilisée de débattre et d'élaborer des solutions souvent pertinentes en matière de maltraitance. Afin d'améliorer la prise en compte des situations de précarité, il a été décidé de « mieux mobiliser l'opinion publique et susciter la prise de conscience des autorités publiques ». Il souhaite donc qu'il lui précise par quels moyens il entend matérialiser cette recommandation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Lebreton](#)

**Circonscription :** Réunion (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89768

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 2010, page 10725

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)